REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF

SÉANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Yasmine GONAY, Céline DI DOMENICO, Martine RAFFORT, Séverine GALBRUN, Claire DOMELAND, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI, Maurice BERNARD.

Pouvoirs: Gérard BAKINN à Guy GENET, Président du CCAS.

Excusée : Claude Chalvin.

Absent : Alain GASPARINI.

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX – Adjointe de direction du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 23 novembre 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	10
Procuration :	01
Votants :	11

Votes exprimés
Votes pour : 11 Votes contre : / Abstention : /

2023_39_DEL

Objet : Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget principal du CCAS – Exercice 2024

Vu les dispositions reprises par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : *« ... en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »* ;

Considérant la possibilité présentée par les dispositions énoncées, une autorisation budgétaire spéciale est proposée à l'approbation du Conseil d'Administration pour des dépenses d'investissement, à hauteur de 25 % des sommes prévues sur le budget précédent, dans l'attente du vote du budget primitif 2024 du CCAS de Vif, tel que précisé ci-dessous :

Nature	BP 2023	25 % du BP
21848	5 200,00 €	1 300,00 €
2188	3 461,00 €	865,25 €
TOTAL	**8 661,00 €**	**2 165,25 €**

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024 et dans la limite de 2 165,25 € ;

- **DIT** que les crédits votés seront inscrits au Budget Primitif 2024 lors de son adoption. ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Rosaria Sarine VELLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE VIF 38450

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.